

Le 11 février 2019

Province de Québec
Municipalité de St-Côme-Linière
Comté de Beauce-Sud

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de St-Côme-Linière, tenue au lieu ordinaire des sessions, lundi, le 11 février 2019, à 19 h 00.

Sont présents:

Le maire, M. Yvon Paquet;

Les conseillers et conseillères suivants : Mme Sylvie Bruneau, M. Robby Poulin, M. Gilles Pedneault, M. Gaétan Tremblay, Mme Louise Paquet et M. Alain Dumas;

Mme Maryane Bélanger secrétaire-trésorière est présente.

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte sous la présidence du maire, M. Yvon Paquet.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-02-05 Il est proposé par M. Alain Dumas, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux -14 janvier 2019
5. Comptes à accepter - janvier 2019
6. Adoption règlement 317-2018 code éthique et déontologie des employés municipaux
7. Adoption règlement 318-2019 sur les branchements à l'aqueduc et les rejets à l'égout sanitaire et pluvial
8. Avis de motion règlement 319-2019 concernant la prévention incendie
9. Avis de motion règlement 320-2019 concernant une aide financière 2019 pour la mise aux normes des installations septiques
10. Avis de motion règlement emprunt 321-2019
11. Mandat procureur cours Ville St-St-Georges
12. Dossier CPTAQ Alain Champagne
13. Autorisation WPS environnement
14. Servitudes maire et pro-maire
15. Reddition de compte : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – paerl 2018
16. Reddition de compte : Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2018
17. Acceptation budget 2019 OMH
18. Fermeture financement temporaire (5)
19. Hockey mineur 2019
20. Rapports des comités
21. Période de questions
22. Levée de l'assemblée

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

- 19-02-06 Il est proposé par M. Gilles Pedneault secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 14 janvier 2019 tel que présenté.

COMPTES À ACCEPTER

- 19-02-07 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que les déboursés présentés pour le mois de janvier 2019 soient acceptés selon les chèques M1900008 à M1900012, C1900066 à C1900136 et L1900026 à L1900060 pour un déboursé total de 689 285,39 \$ incluant les salaires.

Je soussignée, Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-après projetées par le conseil de la susdite Municipalité de St-Côme-Linière.

Maryane Bélanger, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

ADOPTION RÈGLEMENT 317-2018 CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

- 19-02-08 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu que l'on adopte le règlement numéro 317-2018 concernant le code éthique et déontologie des employés municipaux.

ADOPTION RÈGLEMENT 318-2019 SUR LES BRANCHEMENTS À L'AQUEDUC ET LES REJETS À L'ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL

- 19-02-09 Il est proposé par M. Gaétan Tremblay, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on adopte le règlement numéro 318-2019 sur les branchements à l'aqueduc et les rejets à l'égout sanitaire et pluvial tel que le projet de règlement présenté.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 319-2019 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE

La conseillère, Mme Sylvie Bruneau, donne avis de motion et présente le projet de règlement 319-2019 concernant la prévention incendie.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 320-2019 CONCERNANT UNE AIDE FINANCIÈRE 2019 POUR LA MISE AUX NORMES DES FOSSES SEPTIQUES

Le conseiller, M. Gaétan Tremblay, donne avis de motion et présente le projet de règlement 320-2019 concernant une aide financière 2019 pour la mise aux normes des installations septiques.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT
321-2019 CONCERNANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LE
DOMAINE BÉLANGER**

Le conseiller, M. Gilles Pedneault, donne avis de motion et présente le projet de règlement 321-2019 concernant un règlement d'emprunt pour les travaux du domaine Bélanger.

PROCUREUR DE LA MUNICIPALITÉ ST-COME-LINIÈRE

- 19-02-10 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement que l'on mandate la firme d'avocats Caïn Lamarre Casgrain Wells afin de représenter la municipalité auprès de la cour municipale de Ville St-Georges, conformément à l'offre de service de Me Yannick Richard, datée du 26 septembre 2018.

DOSSIER CPTAQ – ALAIN CHAMPAGNE

- 19-02-11 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l'on mandate la firme d'arpenteur Ecce Terra pour produire un plan topographique pour finaliser la demande à la CPTAQ afin de rendre disponible le remblai à la municipalité.

AUTORISATION WPS CANADA - ENVIRONNEMENT

- 19-02-12 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement

Que le conseil mandate WSP Canada inc. à soumettre cette demande au MELCC pour la réfection des rues Lucie, Isabelle, Victor, Carol et Julie, et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que le conseil s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

SERVITUDE PLUVIAL

- 19-02-13 Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que M. Yvon Paquet, maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale secrétaire-trésorière comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la servitude du lot 3 746 673.

SERVITUDE D'ÉGOUT SANITAIRE

- 19-02-14 Il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gaétan Tremblay et résolu unanimement que M. Gilles Pedneault, pro-maire, et Mme Maryane Bélanger, directrice générale secrétaire-trésorière comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs ou accessoires à la servitude du lot 6 264 052.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – PAERRL 2018

19-02-15 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 154 516 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la municipalité doit informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2.

En conséquence :

Il est proposé par Mme Sylvie Bruneau secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que la municipalité informe le Ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2018 s'élèvent à 542 908 \$.

ACCEPTATION DES TRAVAUX

19-02-16

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet, et résolu unanimement que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang Jersey Nord et le rang 4, pour un montant subventionné de 10 000,00 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le rang Jersey Nord et le rang 4 dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Je, Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière de la municipalité de St-Côme-Linière, déclare et certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil municipal.

O.M.H. ST-CÔME-LINIÈRE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

19-02-17

Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Louise Paquet, et résolu unanimement que l'on accepte le dépôt des prévisions budgétaires pour l'exercice 2019, présentées par M. Roméo Rodrigue, pour des revenus de 91 405 \$ et des dépenses de 173 439 \$, pour un déficit réel de 82 034 \$ et une contribution municipale de 8 203\$.

VENTE POUR DÉFAUT DE TAXES

19-02-18 Attendu que le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés pour taxes envers la municipalité tout en conformité avec l'article 1022 du Code municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Robby Poulin, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement,

QUE le conseil municipal ordonne à Mme Maryane Bélanger, secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate Mme Maryane Bélanger, directrice générale et secrétaire-trésorière, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toutes créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

- 1- Bougie Joey, domicilié au 1305, 4^e Avenue, Saint-Côme-Linière, et dont la propriété est située au 1305, 4^e Avenue, Saint-Côme-Linière, et étant le lot 3 746 963, cadastre du Québec, Beauce, tel que plus amplement décrit dans l'état des personnes endettées envers la municipalité, lequel fait partie intégrante de la résolution.
- 2- Fortin Jinny, domiciliée au 385 116^e rue Saint-Georges G5Y 3E9, et dont la propriété est située au 320, 1^{re} Rue Albert, Saint-Côme-Linière, et étant le lot 3 747 906, cadastre du Québec, Beauce, tel que plus amplement décrit dans l'état des personnes endettées envers la municipalité, lequel fait partie intégrante de la résolution.

SOLDE RÉSIDUAIRE – R278-2015 – RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE

19-02-19 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a entièrement réalisé l'objet du règlement no 278-2015 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 342 600 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de 342 600 \$ a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 937 400 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 278-2015 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par M. Géatan Tremblay, secondé par M. Gilles Pedneault et résolu unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 278-2015 soit réduit de 937 400 \$ à 342 600 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

SOLDE RÉSIDUAIRE – R280-2015– RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE

19-02-20 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a entièrement réalisé l'objet du règlement no 280-2015 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 1 870 000 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de 1 870 000 \$ a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 597 200 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 280-2015 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 280-2015 soit réduit au montant financé;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

SOLDE RÉSIDUAIRE – R291-2017– RÉALISATION COMPLÈTE DE L'OBJET À COÛT MOINDRE

17-02-21 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a entièrement réalisé l'objet du règlement no 291-2017 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE le coût réel des travaux s'élève à 173 500 \$;

ATTENDU QUE le financement permanent de 173 500 \$ a été effectué;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 186 500 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 291-2017 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt.

Il est, par conséquent, proposé par Mme Sylvie Bruneau, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement que le montant de la dépense et de l'emprunt du règlement no 291-2017 soit réduit de 186 500 \$ à 173 500 \$;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

SOLDE RÉSIDUAIRE – R292-2017– RÉALISATION COMPLÈTE DE L’OBJET À COÛT MOINDRE

19-02-22 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Côme-Linière a entièrement réalisé l'objet du règlement no 292-2017 à un coût moindre que celui prévu initialement;

ATTENDU QUE les travaux ont été annulé;

ATTENDU QUE le financement de 265 000 \$ ne servira pas;

ATTENDU QU’IL existe un solde de 265 000 \$ non contracté de l’emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d’autres fins;

ATTENDU QU’IL y a lieu d’annuler le règlement d’emprunt no 292-2017.

Il est, par conséquent, proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l’emprunt du règlement no 292-2017 soit annulé et enlevé du dossier.

QU’UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l’Occupation du territoire.

HOCKEY MINEUR

19-02-23 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par Mme Sylvie Bruneau et résolu unanimement que l’on accorde une aide financière de 2 800 \$ (100 \$ / joueur) à Hockey mineur St-Proper, pour les 28 joueurs de St-Côme-Linière inscrits dans le Hockey Mineur régional.

AUTORISATION WPS CANADA - ENVIRONNEMENT

19-02-24 Il est proposé par M. Gilles Pedneault, secondé par M. Robby Poulin et résolu unanimement

Que ce conseil mandate WSP Canada inc. à soumettre cette demande au MELCC pour la réfection de la 2^e avenue, 6^e et 7^e rues et de la rue Principale, et à présenter tout engagement en lien avec cette demande.

Que le conseil s’engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l’autorisation accordée.

RAPPORTS DES COMITÉS

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

19-02-25 La période de questions étant terminée, il est proposé par Mme Sylvie Bruneau secondé par Mme Louise Paquet et résolu unanimement de lever l’assemblée à 19 h 49.

La prochaine séance régulière sera, à 19 h 00, le lundi, 11 mars 2019.

**RÉSOLUTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11
FÉVRIER 2019**

Je, Yvon Paquet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et je renonce à mon droit de veto.

Yvon Paquet
Maire

Maryane Bélanger
Secrétaire-trésorière / Directrice générale